

## DOCUMENT D'ACTION

### FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

#### 1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-REG-22</b> <b>Contribution au financement de l'Unité de Coordination de l'Alliance (UCA) Sahel</b>
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	La Zone bénéficiaire de l'action se compose des pays couverts par les interventions de l'Alliance Sahel : les États du G5, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad.
Montants concernés	Coût total estimé: 4M EUR  Cette action est une action cofinancée en cofinancement conjoint avec le Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)  Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 2M EUR  Contribution indicative de 2M EUR du Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Modalités de mise en œuvre	Action multi-donateur en gestion indirecte : convention de contribution signée par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Code CAD	Code CAD principal : 151 – Government & Civil society – general  Sous-code 1 : 112 – Basic education ; 113 – Secondary education = Sous-code 2 : 311 – Agriculture – pourcentage = 16%  Sous code 3 : 231 - Energy policy ; 232 – energy generation, renewable sources = 16%  Sous code 4 : 151 – government and civil society = 16%  Sous code 5 : 122 – basic health ; 130 – population Policies ; 140 – water supply and sanitation = 16%  Sous code 6 : 152 – conflict, peace and security = 16%

Canaux d'acheminement	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) – 12001			
Marqueurs	<b>Objectives de politique générale</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Soutien à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueur migration</b>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	SDG	Objectif de développement durable n° 17		
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées 4. Prévention et lutte contre les migrations irrégulières, le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains			
Priorité Stratégique du Fonds fiduciaire	4. Amélioration de la gouvernance et de la prévention des conflits			
Bénéficiaires de l'action	<p>Bénéficiaire direct : L'Alliance Sahel pour soutenir les pays du G5 Sahel et le Secrétariat permanent du G5.</p> <p>Bénéficiaires indirects : les bénéficiaires finaux des actions de l'aide au développement dans la région du G5 Sahel, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ménages vulnérables situés dans les zones instables</li> <li>- Les jeunes et la société civile</li> <li>- Les femmes et les jeunes filles</li> <li>- Les acteurs économiques</li> </ul> <p>Les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, les entités/acteurs locaux</p>			
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	Cas à signaler : financement rétroactif (22.b)			

## **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **2.1. Résumé de l'action et ses objectives**

Le projet vise à appuyer le développement et à la mise en œuvre de réponses efficaces et rapides aux phénomènes d'instabilité, d'insécurité, de déficit de développement et de migrations irrégulières dans l'espace sahélien.

Créée en juillet 2017, l'AS regroupe aujourd'hui douze partenaires au développement, engagés à appuyer les pays du G5 Sahel, à travers une approche intégrée et coordonnée portant à la fois sur la sécurité, la stabilisation et le développement à court, moyen et long terme. L'AS vise à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'aide fournie par les bailleurs, en particulier dans les zones fragiles, grâce à une meilleure coordination des interventions, l'adoption de modes de faire plus souples et innovants et une responsabilité partagée avec les pays du G5 Sahel.

La gouvernance de l'AS est organisée autour de 2 instances au sein desquelles sont représentés l'ensemble des membres : 1) une Assemblée générale (AG) qui fixe les grandes orientations politiques et stratégiques et 2) un comité de pilotage opérationnel (CO) chargé de mettre en œuvre les décisions prises au sein de l'AG. Ces deux instances s'appuient sur l'UCA basée à Bruxelles et chargée d'assurer le secrétariat général de l'AS en assurant la coordination des membres de l'AS et de ses activités. Pour effectuer son mandat, l'Unité de Coordination de l'Alliance (UCA) bénéficie de moyens dédiés qui seront financés dans le cadre de cette action.

Dans le cadre de ce dispositif, des réunions régulières seront organisées avec la Présidence du G5, le SPG5 et les représentants des Etats membres du G5 afin de suivre et de coordonner les actions déjà en cours et d'identifier les besoins.

## 2.2. Contexte

### 2.2.1. Contexte sectoriel : politiques et défis

#### Un contexte de crise multidimensionnel

Le Sahel reste une des régions les plus pauvres du monde, confrontée à la fois à des enjeux sécuritaires et à de fortes vulnérabilités économiques, sociales et environnementales. Près de la moitié de la population sahélienne vit avec moins de 1,25 dollar par jour et les pays de la région sont classés au plus bas de l'indice de développement.

Les phénomènes d'insécurité et de manque de développement s'autoalimentent, en particulier dans les zones les plus éloignées des centres décisionnels. Les défis que pose l'insécurité dans certaines parties de la région détériorent cette situation et la montée de la frustration et de l'extrémisme violent ont particulièrement augmenté la fragilité de la région. Les effets du conflit au nord du Mali se répandent au Burkina Faso et au Niger. Par ailleurs, l'insurrection de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria a également durement touché le Niger et le Tchad.

La détérioration de la situation sécuritaire due aux conflits armés entraîne des phénomènes accrus de déplacements de population, interne au Sahel mais aussi à l'extérieur vers les pays de la sous-région. Au Mali, le nombre de déplacés a augmenté de 75% au cours de la deuxième moitié de 2018 pour atteindre 120 298 personnes en Décembre. Au Burkina Faso, il a augmenté de 488% et à l'Ouest du Niger de 546% (105 777 nouveaux déplacés dans ces deux pays en 2018).

La région est exposée à des risques climatiques et environnementaux marqués par l'irrégularité des pluies, la sécheresse et des inondations récurrentes. Malgré l'urbanisation rapide, 64% de la population sahélienne est rurale et vit en grande partie de l'agriculture et de l'élevage. Environ 20% de la population ouest africaine est en situation de crise permanente et la fréquence et la sévérité des crises alimentaires des dernières années a érodé la résilience des populations vulnérables (crise nutritionnelle de 2005, crise alimentaire de 2012, où 18,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence). Suite à de forts déficits pluviométriques dans une grande partie de la région lors de la saison des pluies de 2017, le Sahel a de nouveau été confronté à une situation critique avec environ 10 millions de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire d'urgence durant la période de soudure agricole de juin-août 2018. On sait également que la période de soudure de 2019 sera aussi difficile avec des larges zones du Sahel. Entre Juin et Août 2019, 8,3 million de personnes devraient avoir besoin d'une aide alimentaire d'urgence.

La pression démographique et le changement climatique fragilisent les systèmes de productions et les modes de vie des agriculteurs et des éleveurs, notamment en réduisant la possibilité des déplacements transhumants. Cette pression autour des ressources naturelles (eau, pâturage, etc.) est exacerbée par des contrats sociaux sous tensions. Face à la crise sécuritaire, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ont perdu de leur légitimité et la présence insuffisante des services de l'Etat a conduit à la marginalisation de certains groupes sociaux ou communautaires.

A ces difficultés d'ajoutent des systèmes économiques marqués par une forte prégnance de l'emploi informel, une industrialisation peu développée et peu compétitive, ainsi qu'un secteur agricole majoritaire mais peu tourné vers les activités de transformation. Les environnements réglementaires, judiciaires et fiscaux rendent quant à eux le climat des affaires peu incitatif pour les investissements privés.

La situation d'instabilité est particulièrement critique dans les zones excentrées, transfrontalières et historiquement délaissées, où l'administration locale est en grande partie absente et les services sociaux de bases ne sont pas assurés. Cela alimente les risques de migrations irrégulières. Les activités de trafics et de traite d'être humain apparaissent par ailleurs comme des sources de revenus plus lucratives et stable que des activités économiques formelles.

Un véritable cercle vicieux s'est ainsi engagé dans ces zones, le manque de développement entraînant des conflits et des tensions qui à leur tour causent davantage de pauvreté et de marginalisation.

Au-delà des zones les plus fragiles, c'est l'ensemble de la région qui pâtit de ces défis et qui nécessite une réponse multisectorielle pour répondre à la variété des enjeux - en termes de gouvernance et d'Etat de droit, développement économique et création d'emplois, lutte contre les changements climatiques, provision des services de base, etc.

### **Une tentative de réponse coordonnée des partenaires au développement, au sein de l'Alliance Sahel**

Un nombre d'objectifs limité visant l'accroissement de l'efficacité :

Compte tenu de ces nombreux défis et de leurs implications pour la région et son voisinage, le Sahel bénéficie d'une forte attention internationale, qui se traduit entre autres par des programmes de développement dotés de moyens importants. L'AS a été créée pour coordonner l'action des différents bailleurs, pour éviter une dispersion de l'aide, favoriser son déploiement accéléré et démontrer des résultats. Sa création a été annoncée le 13 juillet 2017 par le président de la République française et la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, en présence de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission Européenne (HRVP).

L'AS est un groupe de douze bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les six membres fondateurs (Allemagne, Banque africaine de développement, Banque mondiale, France, Programme des Nations-Unies et Union Européenne) ayant été, depuis, rejoints par six partenaires bilatéraux européens (Espagne, Italie, Luxembourg, Royaume Uni, Pays-Bas et Danemark).

Le mandat de l'AS s'articule autour de 5 grands axes : coordonner l'activité de ses membres autour des projets labélisés « Alliance » ; inciter au cofinancement de projets dans le cadre d'initiatives conjointes ; renforcer la redevabilité de l'aide au développement entre bailleurs et pays partenaires ; encourager le dialogue avec les autorités des pays du G5 pour rendre l'aide plus efficace ; promouvoir des projets dans les zones sensibles au plus proche des populations pour mettre notamment en pratique le nexus sécurité-développement.

Les bailleurs de l'AS interviennent partout dans les 5 pays du G5 Sahel, y compris dans les zones les plus vulnérables, théâtres d'opérations militaires telles que la Force conjointe du G5 Sahel, jusqu'ici délaissées par les actions de développement.

Sans abandonner le renforcement de capacité de long terme, l'AS concentre son action de court terme sur l'appui aux structures les plus proches des populations mettant en première ligne les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations paysannes et villageoises, les ONG.

L'Alliance est organisée autour de six secteurs thématiques qui font l'objet d'un engagement et d'un suivi (« monitoring ») particuliers de la part des membres de l'Alliance.

Cette organisation permet une moindre dispersion de l'aide, mais aussi la délégation de crédits d'un bailleur à l'autre lorsque l'un est plus compétent sur une thématique ou une zone géographique particulière.

Une gouvernance permettant une participation de tous les membres et qui vise à concilier proximité de terrain et supervision à haut niveau à étapes régulières :

Le dispositif de gouvernance adopté lors de la réunion du 15 février à Bruxelles, s'appuie sur différentes instances :

- Une Assemblée générale (AG) de l'ensemble des membres de l'AS, se réunissant une fois par an, chargée de fixer les grandes orientations politiques et stratégiques, de tenir des rencontres de haut niveau avec les pays du G5 et le Secrétariat Permanent du G5 et de donner les impulsions politiques nécessaires pour que l'AS remplisse son mandat. Elle est présidée par une personnalité de haut niveau représentant l'un des membres de l'AS.
- Un Comité de pilotage opérationnel (CO), se réunissant tous les 3 mois pour décider des actions à conduire afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'AG. A ce titre, il fixe et contrôle les activités de l'UCA (cf. infra). Le CO est composé d'un représentant de chaque membre de l'AS. Le Comité opérationnel est présidé par l'institution qui préside l'Assemblée générale.
- L'Unité de Coordination de l'Alliance Sahel (UCA), chargée d'assurer le secrétariat général de l'AS et la coordination des membres de l'AS et de ses activités, y compris sur le terrain. Elle met en œuvre les décisions de l'AG et du CO et rend compte de ses activités devant ces deux instances. Elle est dirigée par un Secrétaire général appuyé par une équipe opérationnelle, basée à Bruxelles.
- Les groupes thématiques et réseaux transversaux : les groupes thématiques sont dédiés aux six thématiques sectorielles prioritaires de l'AS. Les membres des groupes se réunissent périodiquement au niveau sectoriel sous la responsabilité d'un chef de file : 1) Agriculture - sécurité alimentaire (Banque africaine de développement), 2) Décentralisation - Services de base (Allemagne / BMZ), 3) Employabilité des jeunes (AFD), 4) Energie et climat (Banque mondiale), 5) Gouvernance (PNUD) et 6) Sécurité intérieure (UE). Les groupes thématiques ont pour tâche de suivre l'évolution du contexte dans leur secteur, d'identifier les priorités communes des bailleurs, de fixer, en lien avec le G5, des objectifs communs au moyen d'indicateurs et de renseigner régulièrement les résultats pour l'atteinte des cibles. La coordination des membres se fait également au sein de réseaux dédiés à des thématiques transversales (genre, communication, ...).
- Les porte-paroles : l'AS s'appuie, sur le terrain, sur un réseau de porte-paroles qui lui servent de relai pour la communication et la coordination entre les membres de l'AS et les représentants des pays du G5 Sahel.

### **2.2.2. Justification**

Afin de relever les multiples défis en matière de stabilité, de sécurité, de résilience et de développement, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFU), en complémentarité de

l'aide fournie au titre d'autres instruments de l'UE, met en place une approche globale intégrée afin de relever les défis tant structurels qu'immédiats de façon durable. Cette approche, qui mobilise plus de 325 millions d'euros dans sept pays de la région du Sahel et du Lac Tchad, cible en priorité les groupes et communautés les plus vulnérables et les interventions sont centrées sur les régions en situation d'extrême fragilité et le plus souvent dans des situations de conflit.

Le FFU et les projets qu'il finance aide à mettre en œuvre le soutien de l'Union européenne au G5 Sahel et au renforcement de ses capacités. L'AS a pour objectif d'assurer que la réponse des bailleurs aux problématiques du Sahel soit efficace et rapide. Cela passe par un étroit partenariat entre l'AS et le G5 Sahel afin d'aider le G5 à transmettre ses priorités politiques et des besoins et encourager des réponses coordonnées de la part des bailleurs.

L'action vise à contribuer au développement de réponses efficace aux différents enjeux que constitue la crise sécuritaire et de développement au Sahel. Cela permettra de répondre plus efficacement aux défis des migrations illégales et des trafics en tout genre, y compris des migrants. Elle permettra également de contribuer à apporter des solutions soutenables pour la création d'opportunités économiques stables comme une alternative aux migrations irrégulières.

### **2.3. Enseignements tirés**

L'intérêt de l'UE à l'égard de plusieurs instances de coordination, telles que l'Alliance Sahel, s'inscrit dans l'effort global d'appui de l'UE aux efforts de stabilisation et de coopération régionale. Face aux défis urgents qui affectent la région et conformément aux engagements pris lors du récent Sommet de la Valette, il s'agit maintenant de soutenir les initiatives visant favoriser une bonne articulation des différentes actions de stabilisation et de développement dans la région du G5 Sahel, tout en veillant à assurer une forte association avec le G5 Sahel en tant qu'acteur clefs dans l'identification et formulation d'actions concrètes qui puissent traduire en faits les propositions politiques prises jusqu'à présent.

Ce projet est mis en œuvre après 18 mois d'existence de l'AS et un an après la mise en place de l'UCA. Au cours de cette période, plusieurs actions ont été réalisées :

- Durant l'année 2018, l'AS a mis en œuvre 1.1 milliard d'euros de projets, parfois en délégation entre bailleurs, et en s'attachant à intervenir également dans les zones les plus difficiles. En décembre 2018, le portefeuille de projets des membres de l'AS représentait plus de 9.1 milliards d'euros à mettre en œuvre d'ici 2022, sur plus de 600 projets.
- L'AS s'est, depuis sa création, considérablement rapprochée du G5 Sahel et de ses priorités. Ce rapprochement se manifeste d'abord au niveau du dialogue politique et technique avec les parties prenantes du G5 Sahel, dans une dynamique d'appropriation et de coordination des efforts. La signature, intervenue le 30 octobre 2018, d'un accord de partenariat entre l'AS et le Secrétariat Permanent du G5-Sahel s'inscrit dans cette démarche. Par ailleurs, l'AS a pu aussi se mobiliser pour répondre aux demandes formulées par le G5, tant pour les besoins urgents (à l'instar du Programme de Développement d'Urgence - PDU - sur 5 zones frontalières vulnérables, auquel l'AS contribue à hauteur de 266 M EUR) que sur des objectifs de plus long terme (ex. le Programme d'investissements prioritaires du G5-Sahel – PIP - présenté le 6 décembre lors de la conférence de Nouakchott et qui a fait l'objet de promesses de financement de la part des membres de l'AS d'un montant totale de 1,3 milliard d'euros).

- Depuis février 2018, l'AS est entrée en phase d'opérationnalisation, facilitée grâce à un réseau de porte-paroles de l'AS dans chacun des pays. Cette mise en œuvre est le fruit de six mois de travaux de cadrage, impliquant régulièrement les pays du G5 Sahel au gré de l'agenda international (Assemblées de la Banque mondiale en octobre, Sommet UE-UA en novembre, conseils des ministres du G5, etc.). En étroite articulation avec le G5, l'AS a décidé de placer un focus particulier sur un certain nombre de projets illustratifs des enjeux de l'AS, en termes de ciblage vers les zones fragiles, de coordination, d'harmonisation et de recherche d'efficacité et de rapidité dans la mise en œuvre (ex : KONNA au Mali, projets d'appui aux filets sociaux en Mauritanie, etc.). Des propositions visant à faire évoluer les modes de faire et rendre l'aide plus efficace, ont été formulées par les membres de l'AS et partagées avec les parties prenantes du G5 Sahel. Elles devraient déboucher sur un programme d'actions concret qui démarrera avec la tournée de l'UCA au premier trimestre 2019.

L'AFD a assuré le financement et la gestion administrative et financière de l'UCA (cette dernière ne disposant pas de la personnalité juridique) depuis sa création. Conformément à la décision du 23 novembre 2018 à La Haye, à compter du 1er avril 2019 et jusqu'au 31 mars 2021, la gestion administrative et financière sera confiée à la GIZ.

Le financement de cette action vise à prendre le relai de l'AFD en coordination avec le BMZ, dans cette même logique de coordination et de financements conjoints. Cette action intervient alors que le cadre de gouvernance de l'AS a été formalisé et que le mandat de l'UCA a été précisé dans des termes de références qui établissent les priorités. Ce financement permettra de mettre en œuvre ces dernières décisions.

#### **2.4. Actions complémentaires et synergies**

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau régional afin de répondre à la nécessité de renforcer la coordination et l'action collective dans la zone. Plusieurs « Stratégies Sahel », dont les aires d'application sont à géométrie variable. Elles incluent : l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), lancée à Ouagadougou en décembre 2012; la plateforme ministérielle de Bamako, lancée après la visite conjointe à haut niveau (Nations unies, Union africaine, Banque mondiale et UE) effectuée dans la région en 2013, qui a pour but de coordonner les stratégies mises en place dans la région du Sahel; le processus de Nouakchott, lancé en 2013, qui vise à promouvoir la sécurité collective dans la région sous les auspices de l'Union Africaine; la redynamisation de la Commission du bassin du lac Tchad afin de régler les questions frontalières communes, compte tenu de la menace croissante que les activités de Boko Haram font peser sur la région du Sahel.

L'Alliance Sahel ne vise pas à créer un nouveau mécanisme de coordination qui ferait doublon avec les initiatives déjà existantes. Elle vise à compléter ces mécanismes en contribuant à développer des bonnes pratiques entre acteurs de l'aide au développement et avec les pays du G5 Sahel pour améliorer l'efficacité et la rapidité de l'aide. Son volet d'intervention portant sur 6 thématiques elle entend couvrir l'ensemble des enjeux qui contribuent à l'instabilité dans la région dans le cadre du nexus sécurité-développement, en favorisant la mise en œuvre d'initiatives conjointes entre bailleurs et en facilitant une communication plus régulière les résultats obtenus dans le cadre de ces activités. A cet égard, l'intervention au moyen du Fonds Fiduciaire permettra à l'UE et à ses Etats membres de développer, en collaboration avec les acteurs multilatéraux membre de l'AS, une approche plus structurée, cohérente et transversale aux différents défis auxquels la région doit faire face.



## **2.5. Coordination des bailleurs**

La coordination des donateurs est au cœur du mandat de l'AS.

Elle s'exerce aussi bien au siège que sur le terrain et concerne les différents volets de l'activité des membres.

### **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

#### **3.1. Objectifs et résultats attendus**

L'objectif global est d'appuyer le développement et à la mise en œuvre de réponses efficaces et rapides aux phénomènes d'instabilité, d'insécurité, de déficit de développement et de migrations irrégulières dans l'espace sahélien.

Les objectifs spécifiques sont de soutenir l'AS, à travers le financement de l'UCA, afin :

OS1 : de renforcer la coordination entre bailleurs

OS2 : d'augmenter l'appropriation des actions de l'aide au développement par le G5 et ses Etats membres

OS3 : de promouvoir les actions des bailleurs de l'aide au développement

Les résultats attendus sont les suivants :

R1 : L'aide au développement des bailleurs est mieux coordonnée et sa redevabilité est renforcée

R2 : Les relations de l'AS avec le G5 Sahel sont renforcées

R3 : Les actions de l'AS et ses membres sont plus visibles et mieux comprises

#### **3.2. Principales activités**

##### *3.2.1. Activités liées à chaque résultat*

##### **Résultat 1 : L'aide au développement des bailleurs est mieux coordonnée et sa redevabilité est renforcée**

**Activité 1.1 : Permettre à l'UCA d'effectuer son rôle de secrétariat de l'AS, à travers la programmation et l'organisation des réunions de l'AS, ainsi que le suivi et la circulation auprès des membres de l'AS des informations/décisions prises lors de ces rencontres**

**Activité 1.2 : Appuyer l'UCA dans la conduite des travaux collectifs menés dans le cadre de l'AS**

- Poursuite de l'élaboration des outils, des documents et des principaux standards de fonctionnement de l'AS, dans le souci de veiller à leur bonne appropriation par tous les membres de l'AS.
- Animation des six groupes thématiques de l'AS (1. Agriculture - sécurité alimentaire, 2. Décentralisation - Services de base, 3. Employabilité des jeunes, 4. Energie et climat, 5. Gouvernance, 6. Sécurité intérieure) et des réseaux transversaux (genre, communication, et *Risk and Resilience Assessment*)
- Pilotage des travaux collectifs de l'AS
- Appui au CO et à l'AG de l'AS pour la prise de décision via la préparation des propositions de décision collectives et des positions communes

**Activité 1.3 : Appuyer l'UCA pour lui permettre de remplir les objectifs de redevabilité des membres de l'AS**

- Elaboration et actualisation du portefeuille de projets de l'AS et des projets phares de l'AS.
- Suivi des résultats obtenus pour l'atteinte des indicateurs des groupes thématiques et communication de ces résultats auprès des membres de l'AS et du G5 Sahel.
- Favoriser la poursuite des travaux et des échanges entre les membres de l'AS sur l'évolution des modes opératoires pour accélérer l'atteinte des résultats dans le cadre des projets de développement.

**Activité 1.4 : Permettre à l'UCA de suivre et de coordonner la mise en œuvre du Programme de Développement d'Urgence (PDU)**

- Mise en œuvre d'un mécanisme de coordination des activités du PDU avec tous les membres de l'AS qui participent à la mise en œuvre du PDU et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel.

**Résultat 2 : Les relations de l'AS avec le G5 Sahel sont renforcées dans le cadre du protocole de partenariat entre le G5 et l'AS, signé en Octobre 2018 à Niamey**

**Activité 2.1 : Aider l'UCA à assurer une bonne communication avec le G5 Sahel, en assurant une bonne circulation de l'information, en préparant les réponses de l'AS aux G5 et en préparant des rencontres régulières avec ses représentants dans les 5 pays du Sahel et auprès de son Secrétariat Permanent.**

**Activité 2.2 : Permettre à l'UCA de contribuer au renforcement de la redevabilité du G5 et de ses Etats membres.**

- Favoriser une bonne appropriation des indicateurs de résultats des groupes thématiques par le G5
- Appuyer les pays du G5 pour favoriser une bonne évolution de leurs modes de faire et cadres règlementaires en vue de les rendre plus flexibles, plus rapides et de plus efficaces.

**Activité 2.3 : Appuyer l'UCA dans son travail de déclinaison de l'AS dans les pays du G5 Sahel, en assurant une bonne appropriation de l'AS sur le terrain, notamment via les porte-paroles**

**Activité 2.4 : Appuyer l'UCA pour relayer les besoins et les préoccupations du G5 Sahel auprès des membres de l'AS**

- Appui au développement de réponses coordonnées et conjointes de la part des membres de l'AS aux besoins du G5 Sahel, notamment dans les zones fragiles et dans la logique du nexus sécurité-développement
- Suivi des contributions des membres de l'AS au Programme d'Investissements Prioritaire (PIP) et du Programme de Développement d'Urgence (PDU)

**Résultat 3 : Les actions de l'AS et de ses membres sont plus visibles et mieux comprises**

**Activité 3.1 : Permettre à l'UCA de promouvoir l'AS, ses objectifs et ses résultats auprès des pays du G5, des bénéficiaires finaux des actions de l'aide au développement, des ONG, du secteur privé, et des médias**

- Production de supports de communication et animation des réseaux sociaux
- Communication des résultats dans le cadre de l'atteinte des indicateurs des groupes thématiques, sur les actions menées dans le cadre du PDU et les résultats obtenus, sur les actions mises en œuvre pour répondre au PIP

**3.2.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

Les groupes ciblés sont : le G5 Sahel (Présidence, Secrétariat Permanent, représentants des Etats membres du G5 et les services techniques) ainsi que, au niveau local, les collectivités territoriales, les entités et acteurs locaux.

Les bénéficiaires finaux des actions de l'aide au développement dans la région du G5 Sahel sont les populations du G5 Sahel et en particulier :

- Les ménages vulnérables situés dans les zones instables
- Les jeunes et la société civile
- Les femmes et les jeunes filles
- Les acteurs économiques

**3.3. Risques et hypothèses**

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Les conditions sécuritaires et politiques ne permettent pas la conduite de l'action de l'AS dans les zones les plus instables du G5 Sahel	H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action de l'AS s'inscrit dans le cadre du nexus sécurité-développement et en complémentarité de l'ensemble des actions mises en œuvre, afin de contribuer à un règlement de long terme de la crise au Sahel</li> <li>- L'AS s'engage à contribuer à faire évoluer les modes de faire pour rendre les actions de l'aide au développement plus flexible, rapide et efficace, notamment dans les zones les plus fragiles exposées aux conflits.</li> </ul>
Approche trop top-down de l'action de l'AS	F	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau de porte-paroles qui seront appuyés par des junior experts mis à disposition dans chaque pays afin de contribuer à une bonne remontée des informations terrain vers les sièges et favoriser une prise de décision adaptée aux réalités locales.</li> </ul>
Manque de résultats dans le cadre de l'exécution du mandat de l'AS	F	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une structure de gouvernance de l'AS autour d'un organe politique (l'Assemblée générale qui fixera les orientations stratégiques) et opérationnel (le comité opérationnel qui exécutera les décisions prises au sein de l'AG)</li> <li>- L'UCA conduira son action sur base de termes de référence qui définissent clairement son mandat et ses objectifs pour les deux prochaines années.</li> </ul>

		- La mise en place de mécanismes de suivi et de coordination est au cœur du mandat de l'UCA, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PDU et du suivi des contributions des bailleurs du PIP
<b>Faible appropriation du projet par les autorités nationales</b>	M	- Mise en place d'un dialogue soutenu entre l'AS et le G5 au niveau des Etats membres au niveau politique et technique, du SPG5 et de la Présidence du G5. - Développement d'un réseau de porte-paroles qui relaieront les messages, les activités de l'AS sur le terrain et qui feront remonter les besoins des autorités du G5 au siège de l'AS - Association du G5 aux réunions de l'AS
<b>Multiplication des initiatives de coordination des bailleurs dans la région</b>	M	- Définition claire du mandat et des objectifs de l'AS centrés sur la réalisation d'actions concrètes. Par exemple : la communication régulière des résultats obtenus dans le cadre des projets d'aide au développement, la création d'initiatives conjointes.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- Le nouveau mécanisme de gouvernance de l'AS permet un portage politique clair qui pourra s'appuyer sur des structures opérationnelles efficaces
- Le G5 est régulièrement associé aux réunions de l'AS, des échanges très réguliers ont lieu localement, notamment par le biais des porte-paroles.
- L'AS met en place des mécanismes de coordination propres aux initiatives qu'elle porte et est en mesure de communiquer régulièrement les résultats de ses actions.

### **3.4. Questions transversales**

La question du genre fera l'objet d'une attention toute particulière, notamment via le réseau transversal de l'AS qui est dédié aux questions de genre. Une feuille de route a été élaborée et a pour objectif de développer les actions en faveur du genre via des partenariats étroits entre acteurs de l'aide au développement, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux et des contextes sahéliens.

Les questions environnementales occupent également une place centrale dans l'action de l'AS, à travers les groupes thématique dédiés « énergie et climat » et « agriculture et sécurité alimentaire ».

### **3.5. Analyse des parties prenantes**

Les parties prenantes et les bénéficiaires de cette action incluent le G5 Sahel, et en particulier ses Etats membres du G5 et leurs représentants, et son Secrétariat Permanent. Les partenaires au niveau des pays du G5 seront les représentants politiques de haut niveau ainsi que les ministères techniques compétents.

#### 4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

##### 4.1. Convention de financement, si pertinent

« Non applicable »

##### 4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 24 mois, à compter du 1er avril 2019.

Cette date correspond à la date convenue pour le transfert de la gestion administrative de l'UCA de l'AFD à la GIZ. Les financements du BMZ et de l'UE couvriront la période de 24 mois à partir de cette date.

##### 4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

Le mode de mise en œuvre de l'ensemble de cette action est une action multi-donateurs en gestion indirecte via une convention de contribution signée avec la GIZ.

##### 4.4. Budget indicatif

Composante	Contribution de l'UE	Contribution de tiers
Fonctionnement et activités de l'UCA	1 225 000	<b>2 000 000</b>
Frais d'occupation et de gestion	544 500	
Communication/visibilité	125 000	
Imprévus	55 500	
	<b>2 000 000</b>	
<b>Total de l'action</b>	<b>4 000 000</b>	
Evaluation et audit <sup>1</sup>	100 000	

##### 4.5. Suivi et rapport

Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des points de référence et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de

---

<sup>1</sup> Le financement des évaluations et audits engagés par la Commission sera assuré par des mesures complémentaires qui ne sont pas prises en compte dans le total de la présente action.

commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Le partenaire de mise en œuvre devra rendre compte d'un certain nombre d'indicateurs FFU communs de résultats sélectionnés pour cette Action ([https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf\\_results\\_indicators\\_41\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41_fr.pdf)).

Le partenaire chargé de la mise en œuvre des projets devra fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) à l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation du contrat. L'évolution des indicateurs sera accessible au public à travers le site internet du FFU et la plate-forme Akvo RSR (<https://eutf.akvoapp.org/en/projects/>).

#### **4.6. Évaluation et audit**

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

#### **4.7. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

### Liste d'acronymes

AS : Alliance Sahel

SPG5 : Secrétariat Permanent du G5 Sahel

AG : Assemblée Générale

CO : Comité de pilotage Opérationnel

UCA : Unité de Coordination de l'Alliance

G5 : G5 Sahel

HRVP : Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

BMZ : Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

AFD : Agence Française de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PDU : Programme de Développement d'Urgence

PIP : Programme d'Investissements Prioritaire